

«**JARDIN DE PLUIE**»

Réaménagement du parking de la Gare SNCF de Grasse



COMMUNIQUÉ
DE PRESSE



Le projet de Jardin de Pluie s'inscrit dans une dynamique de transformation urbaine plus large de la ville de Grasse, notamment autour du quartier de la gare. Ce quartier, historiquement un noeud de circulation automobile et de stationnement, doit faire l'objet d'une restructuration profonde pour répondre aux défis actuels de développement durable, d'amélioration de la qualité de vie, et d'adaptation aux changements climatiques.

L'initiative du Jardin de Pluie s'aligne avec les engagements de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse en matière de gestion des eaux pluviales et d'adaptation aux risques naturels, de réduction des îlots de chaleur, et de renforcement de la biodiversité urbaine.

Ce projet est conçu comme une réponse aux problématiques d'imperméabilisation des sols et d'urbanisation excessive, qui ont exacerbé les risques d'inondation et dégradé la qualité des espaces publics.



OBJECTIFS - ENJEUX

- Gérer le captage et le stockage des eaux pluviales pour collecter, filtrer et évacuer les eaux de pluie et réduire le risque d'inondation dans un secteur pentu fortement concerné par le phénomène de « cuvette ».
- Créer un îlot de fraîcheur urbain grâce à une végétalisation dense avec des essences locales adaptées à l'environnement méditerranéen.
- Reconquérir un espace public actuellement bétonné, au service des besoins de cohésion des habitants.
- Aménager des espaces de détente et d'aires de jeux pour enfants dans des zones ombragées favorisant la convivialité dans le quartier.
- Donner une image positive et esthétique de la ville de Grasse aux abords de la gare.
- Rendre le jardin accessible à tous avec des cheminements piétons adaptés aux personnes à mobilité réduite (PMR), avec des rampes et des surfaces stabilisées.
- Réduire l'occupation de la voiture dans l'espace public en favorisant les modes de transport alternatifs (transports en commun, modes actifs, etc.).
- Favoriser le développement de la nature en ville avec la création d'espaces favorables à la biodiversité urbaine.

AMÉLIORATION DU CADRE DE VIE ET DE LA SANTÉ DES HABITANTS

Le jardin de Pluie sera aménagé pour offrir des espaces verts propices à la détente, aux activités de plein air, et à la convivialité. Ces aménagements contribueront à la qualité de vie des habitants en leur offrant un lieu agréable pour se ressourcer, pratiquer des activités de détente et de loisir. L'intégration d'un tissu végétal permettra par ailleurs de réduire le stress urbain pour les habitants et améliorera la qualité de l'air locale.

RÉSILIENCE DE LA VILLE AUX ALÉAS CLIMATIQUES

Le jardin de Pluie intégrera des infrastructures de gestion des eaux pluviales conçues pour capter, filtrer, et infiltrer l'eau de manière naturelle. Cela permettra de réduire le ruissellement, prévenir les inondations, et protéger les habitations et infrastructures environnantes des effets néfastes des fortes précipitations. Il permettra également la recharge des nappes phréatiques à partir de l'infiltration des eaux. De plus, le projet s'inscrit dans une démarche proactive d'adaptation aux défis climatiques, la végétalisation permettra d'améliorer le confort thermique des habitants, notamment en période estivale.

DÉVELOPPEMENT DE LA NATURE EN VILLE

Le jardin de Pluie sera conçu pour devenir un habitat favorable à la biodiversité, accueillant une diversité d'espèces végétales et animales. Ce nouvel écosystème contribuera à la préservation et à l'enrichissement de la faune et de la flore locales, renforçant ainsi la résilience écologique du quartier. Le jardin de Pluie servira également de lieu d'éducation environnementale, où les habitants, notamment les jeunes, pourront apprendre sur les écosystèmes, la gestion durable des ressources et les pratiques de jardinage écologique.

COHÉSION SOCIALE

La dimension participative du projet, avec l'implication des habitants dans les différentes phases de la concertation, renforcera le sentiment d'appartenance à une communauté citoyenne. En offrant un espace où les habitants peuvent se rencontrer et interagir, le jardin de Pluie jouera un rôle de premier plan dans la dynamisation de la vie sociale du quartier.

MODÈLE DE DÉVELOPPEMENT DURABLE

Le jardin de Pluie sera un exemple tangible d'aménagement urbain durable, intégrant des solutions écologiques pour répondre aux enjeux environnementaux actuels. Il servira de référence pour d'autres projets similaires, démontrant que le développement durable peut être à la fois fonctionnel et esthétiquement agréable. En promouvant une gestion naturelle des ressources et en augmentant la végétation urbaine, le projet contribuera à réduire l'empreinte carbone du territoire. La végétation absorbera le dioxyde de carbone et d'autres polluants, contribuant ainsi à la lutte contre le changement climatique et à la protection de la qualité de l'air.



LES AMÉNAGEMENTS

- 1 • Le Parvis de la gare :** Le parvis sera étendu avec la conservation des palmiers existants et revêtu de pierre naturelle pour marquer l'entrée dans le jardin. En tant que point d'entrée principal, il gèrera les flux de voyageurs tout en mettant en avant les espaces verts.
- 2 • Bassin d'annonce du jardin :** Situé juste après le parvis, ce bassin est le premier réservoir pour les eaux pluviales. Une allée centrale légèrement en talus, accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR), traverse cette zone où sont plantés des arbres adaptés à la submersion temporaire.
- 3 • Le Jardin des méandres :** Le cœur du jardin est conçu avec des chemins sinueux inspirés des méandres de l'eau, permettant aux visiteurs de suivre le parcours du ruissellement. Les buttes plantées d'arbres et d'arbustes créent des zones ombragées, refuges pour la faune locale.
- 4 • L'Amphithéâtre :** Cet espace ouvert est dédié à la détente et à des événements locaux tels que des concerts ou des réunions. Il peut accueillir environ 50 personnes avec deux rangées de gradins et une scène centrale. Il fonctionne également comme un bassin de rétention d'eau lors de fortes pluies, avec un siphon sous la scène pour évacuer l'excès d'eau.
- 5 • Bassin d'accueil des eaux :** Situé à l'extrémité du jardin, ce bassin d'infiltration recueille l'eau des rigoles et bassins supérieurs pour la traiter avant son retour dans le système naturel. Des arbres de grande taille, comme le Peuplier et le Saule blanc, y sont plantés pour créer une zone tampon entre le jardin et la route.
- 6 • Le Talus végétal :** Le talus situé le long de la route départementale sera réaménagé pour renforcer la séparation entre la route et le jardin. Cette barrière végétale, composée d'arbustes comme le Pistachier lentisque, masquera les nuisances sonores et visuelles, tout en créant un corridor écologique pour la petite faune.
- 7 • Cheminements et accessibilité :** Le jardin dispose de trois accès principaux situés aux points hauts, garantissant la circulation des visiteurs même en cas de fortes pluies. Les allées en gravier ou stabilisé sont perméables, et l'ensemble du jardin est conçu pour être accessible aux personnes à mobilité réduite.
- 8 • Mobilier urbain :** Des bancs et assises sont installés autour des différentes parties du jardin, notamment autour du bassin d'accueil et du Jardin des méandres. Ces éléments de mobilier sont conçus avec des matériaux durables et naturels comme le bois et la pierre.



>JARDIN DE PLUIE : LE QUARTIER DE LA GARE ENTRE EN TRANSFORMATION

Les travaux du futur jardin de pluie vont bientôt débuter dans le quartier de la gare. Une nouvelle étape s'ouvre pour cet espace aujourd'hui très minéral, appelé à évoluer vers un aménagement plus végétalisé et plus agréable à vivre.

Au fil des mois, le site va progressivement se transformer pour laisser place à un jardin conçu autour de l'eau. L'enjeu est simple : mieux gérer les eaux de pluie, en favorisant leur infiltration naturelle, tout en redonnant plus de place à la nature en ville.

À terme, près de 3 000 m² seront réaménagés. Le futur jardin proposera des cheminements accessibles, des espaces ombragés, des zones de détente et des jeux pour enfants. Environ 50 arbres y seront plantés, contribuant à apporter de la fraîcheur, notamment en période estivale.

Pensé comme un lieu ouvert à tous, cet espace permettra à la fois de circuler aux abords de la gare et de s'y arrêter. Un amphithéâtre paysager pourra accueillir des animations et des temps de vie locale. En cas de fortes pluies, le site pourra également jouer un rôle ponctuel de rétention des eaux.

Au quotidien, les bénéfices attendus sont concrets : plus de nature, plus de fraîcheur et un cadre de vie amélioré pour les habitants comme pour les usagers. Le site sera accessible à toutes et tous, y compris aux personnes à mobilité réduite.

Les travaux se poursuivront jusqu'en 2027, avec la création progressive de ce nouvel espace public appelé à devenir un véritable lieu de vie.



CHIFFRES CLÉS

2 860 M²

pour la superficie totale du projet

1 500 M²

végétalisés, avec des plantations adaptées au climat méditerranéen

130 M³

de capacité de stockage des eaux de pluie

50 ARBRES PLANTÉS

(micocoulier, chêne vert, érable...)

**70 % DE SURFACES
RENDUES PERMÉABLES**

pour favoriser l'infiltration naturelle de l'eau

JUSQU'À 3°C DE MOINS

dans les zones ombragées grâce à la végétation

**COÛT PRÉVISIONNEL
DES TRAVAUX :**

2 431 089 € TTC

COFINANCEMENTS

Europe : 18.5%

Région : 20.4%

Etat « Fonds vert » : 23.6%

CAPG : 37.5%

>LE STATIONNEMENT

Transformer cet espace pose aussi la question du stationnement, particulièrement présente dans ce secteur.

À proximité immédiate de la gare, plusieurs évolutions ont été engagées ces derniers mois. Le parking de la Maison de la Mobilité a été réaménagé, avec un gain de plus de 30 places et une organisation revue pour en améliorer l'usage. Ces nouvelles places, ainsi que celles réorganisées à proximité, sont progressivement mises en zone bleue. L'objectif est d'éviter le stationnement de longue durée qui immobilisait certains emplacements, et de permettre une rotation plus adaptée aux besoins du quotidien. D'autres places sont en cours de déploiement dans ce même esprit.

Pour les stationnements de plus longue durée, le parking relais du Pôle d'Échanges Multimodal constitue une alternative à proximité.

« Le stationnement autour de la gare est un sujet important, et nous l'avons pleinement anticipé. Nous avons fait le choix de développer des zones bleues gratuites pour éviter le stationnement de longue durée qui saturait les places, et permettre à chacun de trouver plus facilement une solution à proximité.

En parallèle, nous avons augmenté les capacités de stationnement et proposé des alternatives pour les besoins de plus longue durée, avec des formules d'abonnement accessibles au Pôle d'Échanges Multimodal, situé à 50 mètres de la gare. Au final ce qui change, ce n'est pas la possibilité de se garer, c'est la manière de le faire. »



> POUR SE GARER À PARTIR DU 30 AVRIL 2026

ZONE BLEUE À PROXIMITÉ DE LA GARE

Plusieurs places de stationnement en zone bleue sont disponibles ou en cours de création à proximité immédiate :

- Création de 38 places avenue Marguerite Raineri en 2024
- 33 places remises en location (résidents prioritaires) par les bailleurs sociaux sur les résidences du Valmy et du Val de Provence 1 et 2.
- 31 places créées sur le parking de la Maison de la Mobilité de la Communauté d'Agglomération du Pays de Grasse (en cours de réalisation).

PARKING RELAIS (PEM)

- 100 places en abonnement, à 50m de la gare.

Tarif d'abonnement (Gratuit pour les usagers des transports en commun):

- 19 €/mois (soir et week-end)
- 35 €/mois (24h/24 - 7j/7)

1 heure gratuite pour tous permettant la dépose minute, un passage rapide en gare, ou l'accès aux commerces et établissements scolaires à proximité.



PARC RELAIS P+R

OUVERTURE PARKING : 7J/7J - 24H/24H.
HORAIRE ACCUEIL : 6H/21H.



USAGERS ABONNÉS AUX TRANSPORTS EN COMMUN ACCÈS PARKING GRATUIT 7J/7J, 24H/24H
- RÉSEAUX DE TRANSPORT EN COMMUN VALABLES : SILLAGES, ZOU ET SNCF,
- DÉTENTEUR D'UNE CARTE DE PARKING « PEM » (VALEUR 5 € - 10 €/DUPLICATA EN CAS DE PERTE).

USAGERS AVEC TITRE DE TRANSPORT PARKING GRATUIT DE 7H À 20H
- TITRE OU VALIDATION BUS/TRAIN DU JOUR. FORFAIT NUIT GRATUIT DE 20H À 7H
DURÉE MAXIMUM DE 21 NUITS CONSÉCUTIVES SUR LA TRANCHE HORAIRE 20H/7H.

USAGERS SANS TITRE DE TRANSPORT PARKING GRATUIT 1 HEURE DE 7H À 20H
- UTILISATION DU PARKING SEUL. 0,50 € / 15 min.
FORFAIT NUIT DE 20H À 7H : 3€

ABONNEMENTS PARKING	MOIS	TRIMESTRE	ANNÉE
JOURNÉE 8H / 18H - DU LUNDI AU VENDREDI	29 €	80 €	250 €
SOIR / WEEK-END 18H / 8H - DU LUNDI AU DIMANCHE	19 €	50 €	150 €
PEM + 7J/7J, 24H/24H	35 €	100 €	350 €

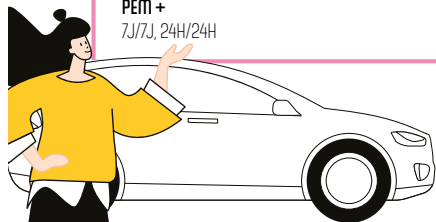


▶ 1 HEURE GRATUITE
POUR TOUS LES USAGERS !

▶ PARKING GRATUIT
POUR TOUS LES UTILISATEURS
DES TRANSPORTS EN COMMUN !

INFORMATIONS :

04 97 01 12 98 - 06 19 75 97 41
PEM@PAYSDEGRASSE.FR



EN PRATIQUE

Retrouvez les conditions d'utilisation et les tarifs du parking relais via le QR code ci-contre.

Pour plus d'informations, contactez le 04 97 01 12 98 - 06 19 75 97 41 / pem@paysdegrasse.fr.

